


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 20 février à 18h, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 février 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Liginiac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Mme Véronique Bénazet qui a donné pouvoir à Mme Fabienne Garnerin,
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc,
M. Éric Bossaert qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat,
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud,
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude Sangoï,
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Gérard Arnaud,
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier,
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,
M. Michel Saugeras qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras,
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à Valérie Serrurier,
M. Jérôme Valade qui a donné pouvoir à M. Jean Valade,

M. Daniel Caraminot, excusé (non représenté),
M. Jean-Pierre Bodeveix, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
Mme Nathalie Le Gall, excusée (non représentée),
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),
M. Gérard Vinsot, excusé (non représenté),
Mme Jeanine Vivier, excusée (non représentée).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le
Le président, 



Mme Martine Jamin est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 78 // pouvoir(s) = 16 // votants = 94

Accord de principe concernant l'adhésion au projet 100 % fibre en Corrèze

Annule et remplace décision n°2017-03-17

Le conseil communautaire :

Considérant le projet présenté par DORSAL pour le département de la Corrèze détaillant les schémas de déploiement pour chaque EPCI sur 4 ans et que celui-ci consiste en :

- la construction des 90 998 prises correspondant aux locaux existants (résidences principales et secondaires, locaux vacants)
- le raccordement complet des entreprises et des zones d'activités (ce qu'on appelle le "FttO") déjà entamé au cas par cas par nos collectivités
- le fibrage des pylônes de télécommunication hertziennes, afin d'aboutir sur le territoire à une "vraie" couverture en 4G/5G qui ne soit pas bridée par la capacité de la collecte.

Considérant que la mise en œuvre de ce projet passe par un partenariat indispensable des acteurs locaux, un portage par le Département de la Corrèze et le Syndicat Mixte Dorsal ainsi que l'adhésion de tous les EPCI corréziens avec le soutien financier de l'État, de l'Europe et de la Région.

Considérant que Dorsal, Syndicat Mixte Ouvert, agira en lien et sous le contrôle continu du Département qui reste garant devant les Corréziens de l'atteinte de ces objectifs ;

Considérant qu'au niveau des EPCI, chacun a été destinataire, dans son périmètre actuel, de sa quote-part ; celle-ci est égale à 26 048 prises déployées x 250 € soit 6,5 millions € (système de péréquation) pour l'ensemble des travaux sur notre territoire ;

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 2 abstentions et 92 voix pour :

- donne un accord de principe sur le projet 100 % fibre en Corrèze exposé ci-dessus;
- donne mandat au président pour établir le meilleur partenariat possible avec tous les acteurs locaux concernés dont le syndicat de la Diège ;
- valide l'engagement financier de Haute-Corrèze Communauté à hauteur de 250 €/prise pour 26 048 prises de 2018 à 2021.



Pour extrait conforme,
À Ussel, le 21 février 2017

Le président,
Pierre Chevalier

